à même à Marcq et à Mouvaux qui sont comprises dans les communes de 5 à 10.000 habitants, et qu'aucune réclamation ne pouvait empêcher l'application de la loi. Une lettre de M. le ministre des contributions directes vient appuyer cette de M. le rapporteur.

Il donne ensuite connaissance du tableau comparatif des droits sur les vins, cidres et alcools à Mouvaux et à Marcq, et montre que les droits sont moins élevés à Mouvaux que dans la commune voisine.

Sur la demande de M. L. Picavet, pourquoi M. le Maire n'a-t-il pas réuni le Conseil à ce sujet : M. le Maire dit qu'il n'en a pas vu la nécessité, avant reconnu par les renseignements pris, qu'il n'y avait rien à faire.

Du reste, ajoute-t-il, il est facile de voir que cette circulaire a été faite avec la plus entière mauvaise foi et n'est que mensonge dans le but de nos maires suspects des contribuables, on sent qu'ils ont l'œuvre de gens aussi lâches que haineux, se cachant sous la signature anonyme « Un groupe de contribuables ». Quant à celui qui en a fait la distribution, sa conduite est indigne et ne mérite que le mépris.

Il est de mon devoir de vous signaler toutes ces infamies, dont les auteurs sont un tas de lumières et d'imbéciles.

La séance est levée à 8 heures 3/4.

LILLE

Grave imprudence d'un sous-officier

Un sous-officier du bataillon d'artillerie avait été chargé de faire procéder au nettoyage d'une pièce de 12 fort encrassée.

Pour aller plus vite en besogne, le militaire fit charger la pièce de 450 grammes de poudre avant même de s'assurer de l'état du canon.

Dans celui-ci se trouvait un obus non-chargé et quand le feu fut mis à la pièce, le projectile alla s'abattre dans le champ de course de l'Hippodrome où il n'occasionna heureusement aucun accident.

La enquête est ouverte à l'effet d'établir les responsabilités premières. On se demande en effet comment cet obus a pu se trouver dans la pièce et depuis combien de temps il y était.

D'un autre côté, le sous-officier chargé du travail ayant négligé de faire pointer le canon du côté du talus des fortifications, et ayant manqué à d'autres prescriptions du règlement, a été sévèrement puni.

Tentative de suicide

Une discussion entre époux a failli, jeudi dans l'après-midi, avoir un dénouement mortel.

M. Louis L..., tailleur, rue de Fives, ayant présenté quelques observations futiles à sa femme, vit tout à coup celle-ci s'emparer d'un rasoir et d'en porter un coup à la gorge. Le mari s'élança sur la femme et parvint à lui arracher l'arme des mains, après avoir récolté dans la bagarre une légère entaille au cou.

M. le docteur Hochstetter, mandé aussitôt appelé, constata que la blessure de Mme L... ne présentait aucun caractère de gravité.

La folie

Le sieur Alidor Velle, âgé de 21 ans, ouvrier agricole, arrive depuis deux jours chez Mme Demeulemeester, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, donna jeudi matin des signes d'aliénation mentale.

Des agents requis le conduisirent au poste du 2e arrondissement, où le malheureux fut pris d'une crise tellement violente qu'on dut le ligoter.

M. le docteur Defaux l'a fait conduire à l'hôpital Saint-Sauveur, où il a été mis en observation.

Faculté de Médecine

Examens subis avec succès à la Faculté de Médecine de Lille.

DOCTORAT

1er Examen de doctorat : — MM. Sonneville, Wacogne, Stérin, Gendier, Colin, Carpentier (Edmond), Valentin, Couvreur, Leroy, Lequeu, Fouchard, Décottignies (Charles), Lefebvre (Georges), Crequiaux, Damiens, Hautefeuille, Dubuschère, Bournaville.

1re partie du 2e Examen de doctorat. — MM. Courtecuisse, Cagnille, Bondousse, Maas, Bornay, Cadoré, Imhof, Lejeune, Bontrois.

2e partie du 2e examen de doctorat. — MM. Grosson, Hubert.

1re partie du 3e examen de doctorat. — MM. Olivier, Lahaye, Cuperus, Wiemer, Mlle Celse.

2e partie du 3e examen de doctorat. — MM. Cassin, Pel, Delarue, Galand, Boutillier, Lheureux, Bigotte.

4e examen de doctorat. — MM. Dhaussy, Verhaege.

1re partie du 5e examen de doctorat. — MM. Demulenaere, Deligny, Lepoutre, Huyghe, Vasseur, Sergniers, Baude, Makowski.

2e partie du 5e examen de doctorat. — MM. Heutzer, Dubois (Edouard), Decopman, Demeulenaere, Deligny, Huyghe, Sergniers, Vasseur, Lecoutre.

Thèse de doctorat. — MM. Farel, Verlecke.

OFFICIAT

1er examen probatoire. — M. Blondel.

2e examen probatoire. — M. Montigny.

Acte de courage

Hier, vers 5 heures 1/2 du soir, M. X., boulanger, était parti faire une livraison de pain chez un de ses clients, place Vauban-acker, laissant sa voiture rue du Caudé, sous la garde d'un enfant.

Un charbonnier en passant fouetta par mégarde le cheval, qui s'emballa, et dans une course folle, parcourut la rue de Condé, sonnant l'émoi dans le quartier, qui était rempli d'enfants sortant de l'école.

En face de l'Arsenal, un ouvrier terrassier se jeta à la tête du cheval, mais manquant son élan, il glissa et tomba : la voiture heurtant sur le froid que légèrement et le brave homme en fut quitte pour quelques égratignures.

Un peu plus loin un Belge tente aussi vainement d'arrêter l'animal qui, de plus en plus emballé, s'engagea sur le boulevard Victor Hugo.

Vous voir monter par la porte des postes, le préposé d'octroi Beyaert se jeta résolument à la tête du cheval et faillit être écrasé entre l'un des brancards et le mur du portique en l'arrêtant.

LE NORD

Vengeance de gamin
à Saint-André

Un gamin d'une quinzaine d'années, Henri V..., originaire de Steenwerck, avait été pris comme domestique, il y a une huitaine de jours, par M. Cappelle, cultivateur.

Mécontent de son serviteur, qu'il trouvait paresseux et méchant, M. Cappelle le congédia mercredi, vers 8 heures.

V... rôda pendant quelques instants autour de la ferme, cherchant une vengeance. Vers 3 heures, il aperçut sur la route, près de la porte d'habitation, un des enfants de son patron, Maurice, âgé de 3 ans. Il appela le jeune enfant et réussit à l'entraîner dans la direction de Lille.

Peu de temps après, les parents s'étant aperçus de la disparition de leur fils, se mirent à sa recherche; mais ce n'est que le lendemain matin qu'ils furent avisés que le jeune Maurice avait été retrouvé jeudi soir vers 9 heures, Place de la République, à Lille, par un agent de police qui l'avait amené au commissariat central.

Quant à Henri V..., assoiffé de vengeance accomplie, il avait disparu et on n'a pu encore le retrouver.

DÉTOURNEMENTS
à la Coopérative d'Haubourdin

Le Parquet ayant été saisi d'une plainte en détournements contre un employé de la Coopérative de pain et de charbon de la Chambre syndicale des teinturiers, M. Delaëé, juge d'instruction, accompagné du greffier, M. Morel, s'est rendu au siège de la société hier à deux heures et a procédé à l'examen des livres. Il a de plus interrogé quantité de témoins, et vers huit heures du soir, a signé un mandat d'arrêt contre l'inculpé, le sieur Lescoq, qui a été amené à la prison de Lille.

Les détournements s'élèvent, dit-on, à plus de deux mille francs.

DOUAI

Conseil municipal. — Dans sa séance d'hier, vendredi, le Conseil municipal de Douai a voté un crédit de 39,0,0 francs pour l'organisation des fêtes communales et nationales.

18.000 francs seront consacrés à une marche-cortège qui aura lieu le 3 juillet prochain et qui comprendra 12 chars et 700 figurants.

A la fin de la séance, M. E. Dumont, adjoint au maire, a présenté un vœu ainsi conçu : le gouvernement, en présence de la hausse du prix du pain, va supprimer ou de réduire les droits d'entrée de sept francs par quintal sur les blés étrangers.

VALENCIENNES

Le crime d'Onnaing

Ordonnance de non-lieu — Mise en liberté de Mascret

Nous avons reçu, jeudi soir, de notre correspondant, trop tard pour pouvoir être inséré, un télégramme nous informant de la mise en liberté de Mascret.

Cette affaire qui, depuis près de cinq mois, préoccupe à un si haut point l'opinion publique, vient de se clore, du moins en ce qui concerne l'inculpé, d'une façon presque inattendue.

Nos lecteurs ont pu s'apercevoir, que nous n'avions plus, depuis de longtemps, confirmé les résultats de l'enquête : l'affaire traînait en longueur et aucun fait précis ne venait s'ajouter aux potins et racontars (nous les avons maintes fois qualifiés) qui, de bonnes gens d'Onnaing croyaient pouvoir servir comme bases à l'accusation. Nous avions annoncé que l'enquête nous paraissait terminée et le dossier devait être prochainement envoyé à la Chambre des mises en accusation. Il nous semblait qu'en tout cas, il ne devait pas aller plus loin.

Nous ne tenions nos renseignements d'aucune source officielle et nous n'avons fait depuis cinq mois que nous livrer à des enquêtes personnelles dans le seul but de renseigner nos lecteurs et de les tenir au courant des péripéties de cette longue et laborieuse instruction qui vient d'aboutir à une ordonnance de non-lieu.

Nous nous sommes fait l'écho, sous réserves et sans y ajouter plus de foi qu'il n'est convenait, à la plupart des dépositions soi-disant accablantes qui devaient, dans l'esprit des témoins, confondre le chef de gare Mascret. Mais pas plus le témoignage — trop tardif — du dit enfant qui prétend avoir vu le soir du 4 décembre Mascret leur entrer à la gare d'Onnaing que ceux de bien des témoins ne nous paraissaient des preuves suffisantes contre Mascret.

Il a donc été, il est mis en liberté jeudi soir à huit heures. Il s'est rendu de la prison à la gare de Valenciennes où il a serré la main des employés qui ne pouvaient en croire leurs yeux et de la nuit dirigé à pied vers Onnaing.

Mascret est toujours gros et rouge : il n'a pas changé en prison, sinon que ses cheveux ont un peu blanchi.

Il avait reçu dans l'après-midi la visite de sa femme et de ses filles — qui ont toujours, mimi que lui-même, protesté de son innocence — et à qui il avait annoncé qu'il espérait bien être mis prochainement en liberté.

Le meurtre de Déroteleur a été commis dans la soirée du 4 décembre, jour de la Ste-Barbe. Le chef de gare fut arrêté le 18. Il a donc fait plus de 4 mois de prévention, sans compter en comparution en correctionnelle (condamnation à 50 fr. d'amende) pour coups et blessures.

Nous voulons laisser la paix à cet homme et espérons que le silence et l'oubli se feront sur son nom. Il quittera d'ailleurs vraisemblablement le pays : cent yeux le suivront dans un autre : c'est d'ailleurs le parti le plus sage pour lui et c'est celui auquel sans doute s'arrêtera la Cie du Nord à laquelle le chef de gare appartient toujours.

On a coutume de désigner les résultats de ce genre sous le nom d'erreurs judiciaires : il n'y a pas en effet d'erreur à nom dans la langue et nous en nous comme tout le monde : c'est sous ce nom que nous avons désigné la mise en liberté de Piédanna, au sujet du crime d'Abscon.

Nous avons été victime d'erreurs judiciaires pour nous l'arrondissement de Valenciennes a quelques jours d'intervalle.

Nous avons été, l'opinion publique par ses exagérations, ses déclarations vagues ou contradictoires, ses témoignages souvent peu sérieux, fausse bien souvent l'esprit de la justice et contribue à rendre plus difficile encore la tâche déjà si pénible et si délicate des magistrats instructeurs.

Aussi ne pouvons-nous laisser clore cette instruction si embrouillée sans rendre hommage à l'activité et au tact de l'honorable M. Goberti, le zélé magistrat instructeur qui, depuis six mois, a eu la lourde tâche de tirer au clair autant d'affaires délicates. Nous renouvelons toutes nos félicitations aussi aux braves gendarmes de Blanc-Misseron, ces auxiliaires si dévoués de la justice, et en particulier au brigadier Virgo, qui a tant fait de démarches et reçu tant de dépositions au sujet de cette affaire.

Si le résultat ne récompense pas suffisamment et ainsi que chacun le désire, leur labeur et leurs veilles, ils ont tous, tout au moins, la satisfaction du devoir accompli avec cette passion généreuse qui ne cessé d'apporter dans la recherche de la vérité.

Il est bien entendu que l'affaire d'Onnaing pas plus que celle d'Abscon, ne sont pour cela enterrées, l'instruction s'en continuera.

CAMBRAI

Beauvois. — Hier ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, les obsèques de J.-B. Dass, contre-maître du bassin mécanique de MM. Michau et C°, et commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de l'usine.

Trois couronnes précédaient le cortège, offertes par la famille, les employés et les sapeurs-pompiers.

Puis venaient une délégation de la musique municipale, dont Dass était membre honoraire ; toute la compagnie des sapeurs-pompiers, et enfin le cercueil porté par des hommes.

Dernière service pour la famille et une *foule évaluée à 700 personnes.*

Remarqué : entre autres : MM. G. Delelaing, directeur de l'importante maison Michau et Cie, et beaucoup d'employés ; M. P. Lemaire, ancien maire, doyen du conseil d'académie ; M. A. Pavot, vicomte, maire de Bevillers, et beaucoup d'autres notabilités des communes voisines.

Au cimetière, un sergent de la *Cie des sapeurs-pompiers a prononcé le discours suivant :*

« Avant que cette terre se referme pour toujours, je viens, regretté lointenant, délégué par la Compagnie des sapeurs-pompiers de la mission Michau et Cie, que vous avez eu le commandant commandant depuis 40 ans, accomplir la douloureuse mission de vous adresser ce son nom un suprême adieu.

« Il y a 22 ans, la création de la Compagnie, nous prenions ensemble l'engagement d'être les défenseurs de l'établissement contre l'incendie, au tout autre danger, et de porter secours à la cité.

« Depuis, vous Mes rosté constamment fidèle aux sacrifices que vous vous étiez imposés et à votre devoir de pompier.

« Vous avez élevé surgent pin au après son-lieutenant, et nommé commandant de notre compagnie depuis 40 ans, vous avez eu par votre intelligente collaboration, votre tact et votre dévouement, mérité l'estime de toute la compagnie, qui s'incline autour de votre tombe.

Aussi, plaine d'une vive émotion et profondément reconnaissants, nous venons déposer le témoignage de notre profond respect, en vous adressant notre suprême adieu.

Dormez en paix, lientenant, et au nom de la compagnie, je vous dis adieu.

Après quoi, la foule s'écoule lentement, sous l'empire d'une grande impression.

AVESNES

UN ÉCOLIER NOYÉ
à Wignehies

Le fils de Mme veuve Canigel, institutrice, jambon de huit ans, pêchait aux grenouilles en compagnie de deux petits camarades, Cimier et Blas, dans une mare profonde de trois mètres. La pieu sur laquelle il était monté en bord de l'eau, se détacha et le pauvre enfant disparut dans la mare. Ce ne fut que deux minutes après que M. Iphonse Piéton, marchand de bestiaux, put retirer à l'aide d'un crochet, le cadavre de l'enfant.

Mme Canigel est veuve depuis cinq mois seulement.

DUNKERQUE

Bagarre entre douaniers et fraudeurs

Une rude affaire vient produire à la frontière. Cinq douaniers, MM. Lemaire, Ailleret, Lefevre et Ghyvelle, quand le vous-brigadier et un préposé s'étaient sur eux.

Les douaniers qui étaient portteurs de matraques, tombèrent sur les douaniers à bras raccourcis. Le propos tombe sous les coups. Le brigadier fit feu avec son revolver, mais les bandits parvinrent à s'échapper et à regagner la frontière. La gendarmerie a mission de l'aller.

Accidents. — M. Lamb, Dosenve, 35 ans, plombier, qui s'était fracturé la cheville du pied gauche, en tombant dans l'escalier de sa demeure avec un lourd tuyau, a été amputé.

— M. Pierre Willems, scieur de long, qui s'était blessé au jambes et dont nous avons parlé, a été transporté à l'hôpital, son état s'aggrave.

Bateau-pêcheur indéfiné. — Depuis plusieurs jours, le bateau-pêcheur de Calais, *Jeanne*, paraît, passe la frontière en emportant une forte somme qu'il devait payer.

Le vapeur de pêche Gotland. — Le chalutier à vapeur *Gotland*, a quitté Dunkerque à la marée de midi, pour se rendre à Islande. Le *Gotland* va opérer un troisième pêche de morues à l'aide du chalut.

Nous le souhaitons qu'il réussisse comme la première fois.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Avion-la-Cité. — Hier soir, la police de Lens, a mis un mandat d'arrestation à Avion, les nommés Vannouth Arthur, âgé de 28 ans, mineur et sa mère veuve Vannouth Mélanie, ménagère, tous deux demeurant à la Cité d'Avion.

On ne qu'il s'agit de vols.

BÉTHUNE

Une filette noyée à Pont-à-Vendin

Mercredi, vers trois heures de l'après-midi, la petite Clestine Boucher, âgée de quatre ans et demi et tombée dans une fontaine et s'est noyée, propriété de Mme Lemaire, constructeur de bateau, attiré par les cris d'autres enfants soit accours rapidement à son secours.

Choquaux. — *Lundi, vers 7 heures 1/2 du matin*, M. Augustin Evrard, âgé de 25 ans, commis des Contributions indirectes à Choquaux, cherchait sur la voie ferrée, près de la gare, un bimoclé que son fils avait laissé tomber la veille d'un train, lorsqu'un train de marchandises arrivant de Fouquereuil, M. Evrard ne se gara pas suffisamment et fut atteint par le tender de l'avant de la locomotive. Projeté quelques mètres de là, il a eu plusieurs côtes fracturées. Son état est assez grave.

Perfay. — Jean Beaucl. 15 ans, roulant à la fosse n 3 des mines de Perfay, se rendait à l'accrochage quand il voulut remonter au jour, a il glissé sur une plaque de fonte et est tombé si malheureusement qu'il s'est fracturé le poignet droit.

Bruay. — Henri Paul, 13 ans, serviteur de train à la fosse n 3 des mines de Bruay, a été tamponné entre deux berlines et contusionné gravement au côté gauche. Il a été transporté à l'hôpital Ste-Barbe. Il lui faira au moins deux mois pour se rétablir.

SAINT-OMER

Un pobôle qui éclate à Zutkerque

Une explosion qui pouvait avoir de terribles conséquences a eu lieu à Zutkerque.

M. Leglet, cabaretier, venait d'allumer son feu à la cheminée, quand quelques minutes après une forte détonation suivie d'une explosion eut lieu, brisant les vitres de la cuisine et de nombreux carreaux de vitres et occasionnant à M. Leglet de très graves brûlures à la figure et aux yeux et il est à craindre qu'il perde un œil.

En sortant son enfant, dont le berceau était en dannes, Mme Leglet a été aussi brûlée aux mains.

On pense que l'explosion a été occasionnée par un boîte de poudre que M. Leglet aura mis à sécher sur le feu du poêle et qui aura oublie de retirer avant d'allumer son feu.

Andruicq. — *Marché aux bestiaux.* — L'arrêté d'interdiction des marchés aux bestiaux de l'arrondissement de St-Omer se trouvant rapporté la franc-marché qui devait avoir lieu à Andruicq le 27 avril, aura lieu le 4 mai prochain.

Sapeurs-Pompiers. — Par décret du Président de la République du 19 avril 1898, M. Henri Buter, négociant à Andruicq, a été nommé lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers, en remplacement de M. Boucher, décédé.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 29 avril 1898.

Présidence de M. Dassonville, *vice-président.*

Ministère public : M. Houeix, substitut.

Simultanée concurrence. — Les deux bouchers de Marcq-en-Baroeul, Delobel, rue Gambetta, habitant cote à côte. Cela ne va pas sans encombre.

Albert Delobel, 18 ans, fils du premier, a paré de coups de poing et de concurrence du voisin et commit n'est pas très malin, il n'a rien trouvé de mieux que de prendre une serpe qu'il a jetée dans la fosse d'aisance, vroser du bon emposonne dans l'auge à cheval et dans le poulailler et percer un trou dans le mur pour enrever les vaches au moyen d'une lunette.

Pour ces délits commis le 19 janvier, qualifiés vol et destruction, Albert Delobel, Jacobel a été condamné à 3 mois de prison et 50 fr. d'amende, avec sursis pour l'emprisonnement.

AFFAIRES DIVERSES

Le tribunal a condamné Louise Vlaux, femme Dourveaux et Clotilde Marey, 21 ans, sans profession, à 6 mois de prison pour adultère et complicité ; Edouard Courvoisier, 41 ans, marinier à Somron, à 2 mois pour infraction à un arrêté d'expulsion ; Alexis Lemerre, 26 ans, manœuvre, Lille, 1 mois pour escroquerie ;

Joseph Delbart, 25 ans, tisserand à Roubaix, à 20 jours pour vol ; Auguste Lemaire Houte, 22 ans, tisserand à Roubaix, à 2 mois pour coup de couteau ; Ma ... à un an pour flagrant délit ; Louis Rudin, 31 ans, représentant de commerce à Roubaix, à 16 fr. 41 fr. de dommages intérêts envers la Compagnie du Nord, pour contravention à la police des chemins de fer ;

Louis Lesage, 57 ans, journalier, et Charles Fleurbaix, 18 ans, sans profession, à 2 mois de prison et 100 fr. d'amende, pour vol à l'aide de fausses clefs, pour un domicile de Lille ; condamné à 3 mois de prison et 50 fr. d'amende, avec sursis pour l'emprisonnement.

PAYS-BAS

Voici l'acte d'accusation.

Un sieur Défossé devait 180 francs au nommé Joly, épicier à Calais, pour marchandises fournies. Pour se libérer il remettait à ce dernier trois mandats de 60 francs chacun au profit de son créancier et aux échéances de fin juillet, fin octobre et fin décembre 1897.

Joly libellé lui-même ces billets en ayant soin de réserver au petit espace en blanc avant les mots 60 francs et les remit à son sieur Cousin qui fut chargé de les faire accepter par Défossé. Les trois effets de commerce, après avoir été signés pour acceptation par Défossé, furent restitués à Joly qui intercala le mot cent dans l'espace réservé en blanc et montra à porter les billets à l'encaissement, et lui donna entre les mains d'un huissier chargé d'un recouvrement immédiat.

Quand l'effet à échéance de fin juillet fut présenté à Défossé, celui-ci refusa de payer le billet frauduleusement majoré et prétendu non accepté.

Joly, au cours de l'information, a déclaré qu'il était créancier de 180 francs, que chacun des billets acceptés par Défossé devait s'élever à cinq cents 180 francs et qu'il avait commis aucune fraude.

Mais il n'a pas pu justifier qu'il lui fut dû plus de 180 francs, d'autre part, le sieur Cousin, qui avait servi d'intermédiaire pour la signature des billets, affirme que, quand il fut mis à l'enquête à Joly, après les avoir fait accepter par Défossé, ces billets en valeurent qu'y soixante francs environ.

Les experts en écriture, de leur côté, ont déclaré que l'intercalage du mot cent est de la main de Joly.

Joly acquitté.

Défenseur, M. Tournier.

2e affaire

Tentative d'assassinat à Calais

Constant Denis, 19 ans, domestique, demeurant à Calais.

Dans la nuit du 3 au 4 janvier 1898, les époux Lemaire, demeurant à Calais, étaient couchés dans leur lit et dormaient tranquillement, quand la dame Lemaire, se réveillant en sursaut, aperçut son domestique Denis, qui, après avoir déposé une lampe sur la table de nuit, soulevait le couvre-pied du lit.

Elle lui demanda ce qu'il faisait là et, au même instant, elle se sentit frappée au visage d'un violent coup de couteau.

Le sieur Lemaire s'étant réveillé, Denis lui porta deux coups de couteau dont un atteignit à la tête et lui blessure à la tête ; l'autre fut paré par la femme Lemaire, qui fut blessée assez grièvement à la main.

A ce moment Lemaire ayant saisi à bras de son lit se prit sur Denis, qui lâcha tomber son couteau.

Une lutte prolongée s'engagea entre ces deux hommes qui se terrassèrent et se mordirent cruellement.

Les voisins, appelés en secours, n'osèrent pas intervenir ; enfin Lemaire ayant demandé qu'on lui donnât un revolver, Denis prit peur et s'enfuit.

Arrêté le lendemain, il a avoué les faits qui lui sont reprochés, et déclaré que, s'étant enivré, la pensée lui était venue de tuer ceux qui le maltraitaient tout le monde. Il a ajouté qu'il avait, quelques jours auparavant, il avait dans, par maladresse, un ... ...